

PROCES VERBAL
Vendredi 07 juillet 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, M Jean-Paul ANGLADE, M Grégory THIBAUD **Adjoint**
M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

M Daniel MATHE représenté par M Jean-Paul ANGLADE
Mme Pascale BACQUET représentée Mme Florence DECHELLE
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 09 juin 2023**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance** : M Pierre de MONTALEMBERT
- **Délibération sur l'approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme.**

Le Maire présente les éléments principaux de la modification n°2 du PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la modification n°2 du plan local d'urbanisme

- **Délibération sur la décision modificative n°2 du budget 2023**

En vue d'acquérir par préemption, un immeuble sis au 7, place Clinchant, il est proposé au conseil municipal d'inscrire au budget le montant de l'acquisition ainsi que le financement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la décision modificative n°2 du budget 2023 afin d'inscrire une dépense au compte 2148 (construction sur sol d'autrui-Autres constructions) de 520 000,- euros pour l'acquisition d'un immeuble place Clinchant et d'inscrire une recette de 520 000,- euros au compte 164 (emprunt) pour le financement de ce bien.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour signer un emprunt de 520 000,- euros pour l'acquisition d'un bien immobilier place Clinchant.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'autorisation donnée au Maire pour la signature de l'emprunt de 520 000,- euros pour l'acquisition d'un immeuble place Clinchant.

- **Délibération sur la dénomination du chemin rural n°2 du Mée-sur-Seine aux Uselles.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la dénomination « rue Suzanne MASSON » du chemin rural n°2 du Mée-sur-Seine aux Uselles, Madame MASSON fût la fondatrice du village d'enfants de Boissettes en 1965.

Secrétaire de séance,
Pierre de MONTALEMBERT



Le Maire,
Thierry SEGURA

